



COMPTE-RENDU

Conseil communautaire du 19 novembre 2019

En présence de :

M. BERNARD – M. WIDOWIAK – M. GUIBLIN – Mme PEREZ – Mme COMBAT (arrivée au cours de la question 1) – M. CHARRIER – M. HENRY – M. MONSEAU – M. BUTARD – Mme MILLET – M. GAUTHIER (supplée M. SAMIERI) – Mme DESSEIGNE – M. DUMAREST – M. GEFFARD – Mme GODILLON – M. MONNET – M. ROUGELIN – M. ROUSSELET

Absents / Excusés :

Mme ZINESI a donné pouvoir à M. GEFFARD
M. COMBETTE
Mme BRUGIAL
M. LAUDET
Mme DRAGAN
Mme PHILIPPEAU
Mme VILLATTE
M. LAMOUREUX

La séance est ouverte par le Président, Paul BERNARD, à 18h00

M. CHARRIER a été désigné secrétaire de séance.

> Procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 24 septembre 2019

Le procès-verbal est APPROUVE à l'unanimité.

Arrivée de Mme DESSEIGNE et M. MONNET à 18h01

> Informations relatives aux décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le Conseil communautaire

Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales lui accordant délégation, **Monsieur le Président** informe l'assemblée que les décisions suivantes ont été prises dans le cadre de sa délégation :

N°	Désignation	Attributaire	Montant H.T
19-16	Prescription d'une enquête publique unique - Projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de communes des 3 Provinces - Modification et abrogation de plans d'alignement des routes départementales situées sur le territoire intercommunal	-	-
19-17	Dissolution du conseil d'exploitation de l'Office de tourisme intercommunal	-	-
19-18	Avenant n°1 au marché pour le réaménagement de l'Accueil de Loisirs – Lot 6	PEINTURE ET COULEUR DU BERRY (18000)	Augmentation de 1 847,30 €

1) Avis sur le portage du projet d'agrandissement des locaux occupés par l'ASER

Arrivée de Mme COMBAT à 18h05

Considérant les travaux de mise en conformité et d'agrandissement des locaux de l'association rendus nécessaires pour le maintien de son activité sur le territoire ;

Considérant que les activités de l'association ASER s'inscrivent dans le champ du développement économique ;

Vu la DCM n°83/2019 du conseil municipal de Sancoins en date du 26 donnant accord de principe sur la cession des locaux à la Communauté de communes ;

Monsieur le Président rappelle que l'association ASER intervient sur le territoire de la Communauté de communes dans le domaine de la réinsertion dans la vie active des personnes éloignées de l'emploi, à travers différents services et travaux qu'elle propose.

Cette association, dont les locaux sont situés Avenue Louis et Auguste Massé à Sancoins, a émis le souhait d'une mise aux normes du bâtiment lequel appartient à la commune de Sancoins.

A l'issue d'un premier chiffrage, le montant de travaux est estimé à 75 000 € TTC de travaux pour le réaménagement intérieur de l'existant, l'extension du site et la création d'un hangar.

Monsieur le Président informe qu'à l'issue d'une concertation avec les partenaires (Région, Département) et échanges avec la sous-préfecture, il appartient à la Communauté de communes d'engager ces travaux, en ce que l'objet de l'association relève du champ de sa compétence économique.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré **émet un AVIS FAVORABLE** en vue de la réalisation de ce projet par la Communauté de communes, dont les implications et éventuelles démarches à accomplir restent à préciser, notamment :

- les modalités de l'acquisition du bien actuellement propriété de la commune de Sancoins (local existant et 300 m² de terrain) ;
- l'engagement d'une Maîtrise d'Œuvre ;
- la recherche de financements pour cette opération.

La séance est levée à 18h15.

Le texte complet des délibérations mentionnées ci-dessus sera publié au prochain numéro du recueil des actes administratifs.

Vu par Nous, Président de la Communauté de Communes des 3 Provinces pour être affiché à la porte de l'hôtel communautaire conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A Sancoins, le 3 décembre 2019

Le Président,
Paul BERNARD

